

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Évolution des activités ICPE et des quantités autorisées

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1b	Évolution des volumes autorisés sous la rubrique 2714 pour un volume supérieur au seuil de l'enregistrement (soit < 1 000 m3)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Nouvelle activité de tri et conditionnement de papiers, cartons et plastiques (les activités de transit et regroupement sont déjà autorisées). Pour exercer cette activité, un auvent a été construit. Ces travaux sont terminés et ont fait l'objet d'un permis de construire (cf. ci-joint). Aucune démolition n'a été nécessaire pour la réalisation des travaux.

Augmentation des volumes stockés de déchets de bois : activité de transit, regroupement, tri et broyage de bois déjà autorisée sur le site de Mercuès.

4.2 Objectifs du projet

Le Groupe Paprec dispose de quatre sites dans le département du Lot dont les sites de Catus et Mercuès qui se situent à 6 km l'un de l'autre. Afin de diminuer les coûts de fonctionnement, l'activité de transit, regroupement, tri et conditionnement de papiers, cartons et plastiques exploitée sur le site de Catus a cessé et celle-ci a été délocalisée sur le site de Mercuès pour lequel nous réalisons un porter à connaissance et un examen au cas par cas.

L'activité de transit, regroupement, tri et broyage de bois est déjà autorisée sur le site de Mercuès. Nous souhaitons augmenter la quantité de bois présente sur le site à un instant T afin de correspondre aux attentes du marché. Par ailleurs, nous rencontrons parfois des difficultés pour évacuer notre bois broyé en raison du peu d'exutoires disponibles. Cette augmentation permet au site de trouver des solutions pour évacuer ces déchets conformément à la réglementation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux ont déjà été réalisés sur le site. La création de l'auvent n'a pas gêné l'activité du site dans la mesure où l'extension s'est faite sur une partie non exploitée par le site. Des bennes vides étaient stockées sur cette zone. Elles ont été déplacées sur un terrain situé au Nord du site exploité.

Les travaux ont consisté à la création d'un auvent de 2 400 m² dont plus de 50% des façades sont ouvertes. La superficie imperméabilisée augmente de 5 840 m².

L'activité de tri et de conditionnement de papiers, cartons et plastiques n'a commencé qu'une fois que l'auvent était construit. Dans l'attente de la réalisation des travaux, cette activité était maintenue sur notre site de Paprec Sud-Ouest à Catus, situé à 6 km du site de Mercuès.

Aucun travaux n'est nécessaire pour l'augmentation des volumes de bois stockés sur le site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les déchets de papiers, cartons et plastiques sont collectés en bennes de contenance variable (de 8 à 30 m³). Le transport se fait par camions simples ou camions bi-bennes et le chargement est protégé par un filet pour éviter les envols et les chutes lors du transport.

Les déchets arrivent pré-triés et sont déposés en vrac à même le sol sous l'auvent. Un opérateur les étale à l'aide d'un grappin. Ils sont ensuite triés au soi par qualité par un autre opérateur. Les déchets sont ensuite broyés par qualité puis mis en balles et stockés en attente de leur évacuation vers des installations de valorisation. Les refus de tri issus du tri manuel et/ou mécanique (avec pelle à grappin) sont orientés vers les refus de tri issus des autres activités du site et sont ensuite évacués vers une installation d'élimination autorisée.

L'activité de transit et regroupement de papiers, cartons et plastiques est déjà autorisée sur le site pour un volume de 420 m³. Le développement de l'activité sur le site de Mercuès implique une augmentation de volumes à un instant T, en vrac et en balles. Le volume demandé est de 6 001 m³. Le traitement de déchets non dangereux est autorisé pour un tonnage journalier de 765 t/j pour du broyage de bois et de déchets métalliques. L'ajout de l'activité de broyage de papiers, cartons et plastiques ne modifie pas les 765 t/j autorisés sous la rubrique 2791, les t/j sont répartis différemment dont 65 t/j de broyage de papiers, cartons et plastiques.

Le site est autorisé sous la rubrique 2714 pour un volume de bois à un instant T de 8 000 m³. Dans le cadre du présent projet, nous souhaitons augmenter la quantité pour atteindre 9 960 m³.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La demande d'examen au cas par cas actuelle est réalisée dans le cadre d'un porter à connaissance de modifications apportées à un arrêté préfectoral d'autorisation du 18 décembre 2015.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume à un instant T de papiers, cartons et plastiques	6 001 m3
Tonnage annuel de papiers, cartons et plastiques	20 000 t/an
Volume à un instant T de bois	9 960 m3
Tonnage annuel de bois	7 250 t/an
Superficie imperméabilisée supplémentaire avec la construction de l'auvent	5 840 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC des Grands Camps
46 090 MERCUES

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 23' 18 " 24E Lat. 4 4° 30' 25 " 23N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Paprec Sud-Ouest à Mercuès est une ICPE autorisée par un arrêté préfectoral d'autorisation du 18 décembre 2015. Le site est autorisée à exploiter des activités de transit, regroupement, tri et conditionnement de déchets dangereux et non dangereux.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mercuès est couvert par un plan de prévention du bruit dans l'environnement (2ème échéance) de 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Mercuès est concernée par le PPRI Lot Aval approuvé le 9 juin 2008 et les zones inondables ont été recensées. Toutefois, le site de Paprec Sud-Ouest ne se situe pas en zone inondable.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Mercuès est classée en zone de répartition des eaux.</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de l'auvent ont été réalisés sur une partie du site incluse dans le périmètre ICPE du site où étaient stockées des bennes vides. La quasi-totalité des terrains concernés possède une sensibilité extrêmement faible vis-à-vis de la faune, de la flore et de l'intérêt des milieux. Ceci est lié au fait que ces milieux sont artificiels et présentent une biodiversité faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ont été réalisés sur une partie du site incluse dans le périmètre ICPE du site où étaient stockées des bennes vides.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation de l'activité de papiers, cartons et plastiques implique une augmentation du trafic sur le site. Au total, il est prévu 55 VL (soit 5 VL supplémentaires) et 99 camions (soit 14 PL supplémentaires). L'impact de l'activité de Paprec Sud-Ouest sur le trafic de la RD 811 est en moyenne de 1,7 %. L'activité n'a donc pas d'impact significatif sur le trafic journalier de la RD811.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sources de bruit sont liées à la circulation sur le site, au fonctionnement de la pelle et de l'ensemble presse/broyeur. Une étude bruit réalisée en mars 2019 (cf. ci-jointe) conclut que les valeurs limites réglementaires de niveau de bruit en limite de propriété sont respectées pour les trois points de jour comme de nuit. Les valeurs limites réglementaires d'émergence sont respectées pour le point A en période diurne et nocturne.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le broyeur de papiers/cartons pourra être à l'origine d'émanations de poussières lors des opérations de broyage. Néanmoins, l'impact sera limité du fait que le broyeur se trouvera sous un auvent fermé sur les deux faces les plus exposées aux vents pour éviter l'exposition des matières au vent et donc la propagation des poussières vers l'extérieur. Un nettoyage régulier sera réalisé pour éviter la formation et la propagation des poussières vers l'extérieur. Le broyeur sera réglé de manière à éviter au maximum la formation des poussières.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre du projet d'auvent, une superficie de 5 840 m² supplémentaire a été bétonnée dont 2 400 m² couverte. Les eaux pluviales des surfaces nouvellement bétonnées rejoignent le réseau d'eaux pluviales du site, transitent par le premier décanteur/séparateur, le bassin puis le deuxième décanteur/séparateur avant de rejoindre le réseau d'eaux pluviales communal et enfin le ruisseau Le Reignac.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité de tri de papiers, cartons, plastiques et bois engendre des déchets ultimes. Ces déchets sont traités dans des installations adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications sont réalisées dans le périmètre ICPE du site déjà autorisé par arrêté préfectoral d'autorisation du 18 décembre 2015.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Nous vous joignons une annexe traitant des mesures prises pour limiter l'impact de l'activité.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site de Paprec Sud-Ouest est déjà autorisé pour des activités similaires. Les modifications consistent à augmenter les volumes de papiers, cartons, plastiques et bois stockés et à ajouter une activité de tri et conditionnement de papiers, cartons et plastiques. Les modifications permettent au site mutualiser les coûts sur un seul et même site en arrêtant l'activité du site de Catus et de répondre aux demandes du marché et des exutoires pour le bois.

Le projet n'aura pas d'impact supplémentaire sur l'environnement et des mesures sont prises pour prévenir tout incident. Les dangers liés au projet restent identiques à ceux déjà existants.

Les modifications envisagées peuvent donc être considérées comme non substantielles.

8- Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Permis de construire Étude des mesures sonores Étude d'impacts

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Mercuès**

le : **27/08/2019**

Signature

PAPREC SUD OUEST
Tél : 05 65 35 30 60 - Fax : 05 65 22 55 90
ZAC des Grands Camps - 48090 MERCUES
Siret : 511 867 327 00054
Intracom. : FR 37 511 367 327 - NAF 3832 Z

